

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

BOSTIK ARDABOND POWER Remplace la date 12-janv.-2023 Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit BOSTIK ARDABOND POWER

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ADHÉSIFS.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik Benelux B.V. Denariusstraat 11 4903 RC Oosterhout The Netherlands Tel: + 31 162 491 000

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Europe 112

Belgique Centre Antipoisons Belge: +35 (0) 70 24 52 45

**Luxembourg** Centre Antipoisons: +352 8002 5500

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

#### Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] & Benzisothiazoline-3-one [BIT]. Peut produire une réaction allergique EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

BCLP; Belgique - FR

Page 1 / 14

BOSTIK ARDABOND POWER
Remplace la date 12-janv.-2023

Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

### PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n°	Numéro	Classification selon le	Limite de	Facteur	Facteur	Numéro
Nom chimique	-						
	(numéro	CAS.	règlement (CE)	concentration	М	M (long	d'enregistreme
	d'index UE).		nº 1272/2008 [CLP]	spécifique (LCS)		terme)	nt REACH
2-Aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	Acute Tox. 4 (H302)	STOT SE 3 :: C>=5%	-	-	01-2119486455-
0.1- <1 %	(603-030-00-		Acute Tox. 4 (H312)				28-XXXX
	8)		Acute Tox. 4 (H332)				
			Skin Corr. 1B (H314)				
Benzisothiazoline-3-one	220-120-9	2634-33-5	Acute Tox. 4 (H302)	Skin Sens. 1A ::	1	1	01-2120761540-
[BIT]	(613-088-00-		Acute Tox. 2 (H330)	C>=0.036%			60-XXXX
0.0025 - <0.01 %	6)		Skin Irrit. 2 (H315)				
	· ·		Eye Dam. 1 (H318)				
			Skin Sens. 1A (H317)				
			Aquatic Acute 1 (H400)				
			Aquatic Chronic 1 (H410)				
mélange de	611-341-5	55965-84-9	Acute Tox. 3 (H301)	Eye Dam. 1 ::	100	100	-
5-chloro-2-méthyl-2H-iso			Acute Tox. 2 (H310)	C>=0.6%			
thiazol-3-one et			Acute Tox. 2 (H330)	Eye Irrit. 2 ::			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-			Skin Corr. 1C (H314)	0.06%<=C<0.6%			
one (3:1) [C(M)IT/MIT]			Eye Dam. 1 (H318)	Skin Corr. 1C ::			
<0.0015 %			Skin Sens. 1A (H317)	C>=0.6%			
			Aquatic Acute 1 (H400)	Skin Irrit. 2 ::			
			Aquatic Chronic 1	0.06%<=C<0.6%			
			· (H410)	Skin Sens. 1A ::			
			(EUH071)	C>=0.0015%			

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

### Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	,	Numéro CAS	•	DL50 par voie		Inhalation,	Inhalation,
	d'index UE)		orale mg/kg	cutanée mg/kg		CL50 - 4	CL50 - 4
					heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br	vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
2-Aminoéthanol	205-483-3	141-43-5	1720	1000	1.5	-	-
	(603-030-00-8)						
Benzisothiazoline-3-one	220-120-9	2634-33-5	450	-	=0.21 mg/L (ATE	0.21+	0.21 +
[BIT]	(613-088-00-6)				dust/mist)		
mélange de	611-341-5	55965-84-9	66	141	0.17	-	-
5-chloro-2-méthyl-2H-is							
othiazol-3-one et							
2-méthyl-2H-isothiazol-							

BOSTIK ARDABOND POWER
Remplace la date 12-janv.-2023

Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

Nom chimique	CE n° (numéro	Numéro CAS	DL50 par voie	DL50 par voie	Inhalation,	Inhalation,	Inhalation,
	d'index UE)		orale mg/kg	cutanée mg/kg	CL50 - 4	CL50 - 4	CL50 - 4
					heures -	heures -	heures - gaz -
					poussières/br	vapeurs - mg/L	ppm
					ouillard - mg/L		
3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]					·		

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

#### **Notes**

Voir la section 16 pour plus d'informations

Nom chimique	Notes
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	В
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] - 55965-84-9	

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter

un médecin.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne

jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Effets de l'exposition** Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

**BOSTIK ARDABOND POWER** Remplace la date 12-janv.-2023 Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations. Référence à d'autres rubriques

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Mettre en place une ventilation adaptée. sans danger

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger contre le gel.

Température de stockage

recommandée

Ne pas congeler. Conserver à des températures comprises entre 5 et 35 °C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

ADHÉSIFS.

BOSTIK ARDABOND POWER Remplace la date 12-janv.-2023 Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

Mesures de gestion des risques

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

**Autres informations** Respecter la fiche de données techniques.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique	Luxembourg
Calcium (carbonate de)	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-
1317-65-3			
2-Aminoéthanol	TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm	TWA: 1 ppm
141-43-5	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup>
	*	STEL: 3 ppm	STEL: 3 ppm
		STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 7.6 mg/m <sup>3</sup>
		S*	Sk*

### Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Dose dérivée sans effet (DNEL)							
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (20	Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)						
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité				
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	6.81 mg/m³					
travailleur À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.966 mg/kg pc/jour					

Dose dérivée sans effet (DNEL)						
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)						
Туре	Voie d'exposition	Dose dérivée sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité			
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	1.2 mg/m³				
Consommateurs À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	0.345 mg/kg pc/jour				

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)				
Benzisothiazoline-3-one [BIT] (2634-33-5)				
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
Eau douce	4.03 μg/l			
Eau de mer	0.403 μg/l			
Usine de traitement des eaux usées	1.03 mg/l			

**BOSTIK ARDABOND POWER** 

Remplace la date 12-janv.-2023

Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

Sédiments d'eau douce	49.9 μg/l
Sédiments marins	4.99 μg/l
Terrestre	3 mg/kg de masse sèche

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

**Équipement de protection** 

individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Les

protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166

Porter des gants appropriés. Caoutchouc nitrile. Épaisseur des gants > 0.4 mm. Vérifier Protection des mains

que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Le temps de protection mentionné pour le type de gant est en général supérieur à 480 min. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Mettre en place une ventilation adaptée. Pendant les pulvérisations, porter un appareil

respiratoire adapté.

Porter un respirateur homologué EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou plus efficace. Type de filtre recommandé :

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide Aspect Pâte Couleur Blanc

Odeur Caractéristique.

Propriété **Valeurs** Remarques • Méthode

Point de fusion / point de Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

congélation

Point d'ébullition initial et intervalle Aucune donnée disponible

d'ébullition

Inflammabilité Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucun(e) connu(e) Limites supérieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Point d'éclair Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température de décomposition

pH (en solution aqueuse) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Viscosité cinématique Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Viscosité dynamique Aucune donnée disponible Hydrosolubilité Soluble dans l'eau.

Solubilité(s) Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Coefficient de partage Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Pression de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Densité relative 1.5

Masse volumique apparente Aucune donnée disponible

Densité 1.5 g/cm<sup>3</sup>

Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Densité de vapeur

Caractéristiques des particules

Aucun(e) connu(e)

**BOSTIK ARDABOND POWER** Remplace la date 12-janv.-2023 Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) Aucune information disponible

Teneur en COV Aucune donnée disponible

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges

Aucun(e). électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

Ne pas congeler. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

stockage recommandées. dangereux

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **Contact oculaire** 

Contact avec la peau D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BCLP; Belgique - FR 7 / 14 Page

BOSTIK ARDABOND POWER
Remplace la date 12-janv.-2023

Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

**Ingestion** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale) >2000 mg/kg
ETAmél (voie cutanée) >2000 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz) >20000 ppm
ETAmél >5 mg/l

(inhalation-poussières/brouillar

d)

ETAmél (inhalation-vapeurs) >20 mg/l

### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2-Aminoéthanol	=1720 mg/kg (Rattus)	= 1 mL/kg (Oryctolagus	> 1.3 mg/L (Rat) 6 h
		cuniculus) = 1000 mg/kg	
		(Oryctolagus cuniculus)	
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	=450 mg/kg (ATE)	LD50 > 2000 mg/kg (Rattus)	-
mélange de	66 mg/kg (Rat)	LD50 = 8141 mg/kg (Rat)	= 0.33 mg/L (Rat) 4h
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazo		OECD 402	
I-3-one et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
(3:1) [C(M)IT/MIT]			

### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. oculaire

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Peut produire une réaction allergique.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

BOSTIK ARDABOND POWER Remplace la date 12-janv.-2023 Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

**STOT - exposition unique** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organism es	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
2-Aminoéthanol 141-43-5	EC50: =15mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: 300 - 1000mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: 114 - 196mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =227mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =3684mg/L (96h, Brachydanio rerio) LC50: >200mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)		EC50: =65mg/L (48h, Daphnia magna)		
Benzisothiazoline-3-one [BIT] 2634-33-5		LC50 (96hr) 2.15 mg/l Cyprinodon variegatus EPA 540/9-85-006		EC50(48hr) 2.94 mg/l (Daphnia Magna) OECD 202	1	1
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-is othiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] 55965-84-9	(Pseudokirchner	,	-	EC50 (48h) =0.1 mg/L (Daphnia magna) (OECD 202)	100	100

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune

Aucune information disponible.

BCLP; Belgique - FR

**BOSTIK ARDABOND POWER** Remplace la date 12-janv.-2023 Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT] (55965-84-9)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B :	28 jours	biodégradation	N'est pas facilement
Biodégradabilité facile : Essai de			biodégradable
dégagement de CO2 (TG 301 B)			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### **Bioaccumulation**

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2-Aminoéthanol	-2.3
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	0.7
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et	0.7
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil

de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2-Aminoéthanol	La substance n'est pas PBT/vPvB
Benzisothiazoline-3-one [BIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [C(M)IT/MIT]	La substance n'est pas PBT/vPvB

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices

endocriniennes

Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

déchets selon EWC

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application **Autres informations** 

pour laquelle le produit a été utilisé.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

BOSTIK ARDABOND POWER
Remplace la date 12-janv.-2023

Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

Remarque : Protéger contre le gel.

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG** 

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé

14.5 Polluant marin NP

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro UN ou numéro non réglementé

d'identification

**14.2 Désignation officielle de** non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage non réglementé14.5 Dangers pour non applicable

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

### Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

BOSTIK ARDABOND POWER
Remplace la date 12-janv.-2023

Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

### SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

### EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

#### Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

### Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Contient un biocide : contient de la C(M)IT/MIT (3:1). Peut produire une réaction allergique

#### Exigences de notification pour l'exportation

Ce produit ne contient pas de substances réglementées conformément au Règlement (CE) 649/2012 du parlement Européen et du conseil relatif à l'export et à l'import de produits chimiques dangereux au-dessus des niveaux requérant un étiquetage d'après le Règlement (CE) 1272/2008. Par conséquent ce produit n'est pas sujet à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause(PIC).

## Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone non applicable

### Polluants organiques persistants

non applicable

# RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

non applicable

### Réglementations nationales

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

### Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H301 Toxique en cas d'ingestion
- H302 Nocif en cas d'ingestion
- H310 Mortel par contact cutané
- H312 Nocif par contact cutané
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
- H315 Provoque une irritation cutanée
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 Provoque de graves lésions des yeux
- H330 Mortel par inhalation
- H332 Nocif par inhalation
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

BOSTIK ARDABOND POWER Remplace la date 12-janv.-2023 Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

### Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances

**Note B:** Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation: PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

EWC: Catalogue européen des déchets

LOW: List of Wastes (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA: Association internationale du transport aérien

OACI: ICAO-TI: Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses RID: Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

#### Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)
AGW Valeur limite d'exposition professionnelle BGW Valeur limite biologique
Plafond Valeur limite maximale Sk\* Désignation « Peau »

Méthode de classification		
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée	
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul	
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul	
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul	
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul	
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul	
Mutagénicité	Méthode de calcul	
Cancérogénicité	Méthode de calcul	
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul	
STOT - exposition unique	Méthode de calcul	
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul	
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul	
Danger par aspiration	Méthode de calcul	
Ozone	Méthode de calcul	

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Préparée par Sécurité Produits et Affaires Réglementaires

Date de révision 27-août-2024

BCLP; Belgique - FR

BOSTIK ARDABOND POWER
Remplace la date 12-janv.-2023

Date de révision 27-août-2024 Numéro de révision 5

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 2 3 8 11 15 16

Conseil en matière de formation Aucune information disponible

Informations supplémentaires Aucune information disponible

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le règlement (UE) n°2020/878 et règlement (CE) n°1272/2008

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité